



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régime social des indépendants

Question écrite n° 95576

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les graves dysfonctionnements du RSI qui, bien qu'ils soient soulignés régulièrement et fassent l'objet d'une multitude de rapports et autres missions, sévissent toujours, mettant en péril l'activité des professionnels qui y sont assujettis. À ce titre, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises a fait cinq propositions concrètes portant sur la mission confiée à l'inspection générales des affaires sociales ainsi qu'à l'inspection générales des finances concernant les évolutions de l'assiette et les modalités de calcul de recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants : il s'agit d'une part de simplifier les bases de la taxation et de ne retenir que les seules les sommes prélevées effectivement par l'exploitant, de faire coïncider les calendriers fiscal et social, en appliquant les règles en vigueur pour les entrepreneurs individuels, de mettre fin à la différence de traitement inéquitable entre les dirigeants affiliés au RSI et les dirigeants assimilés salariés, de modifier les procédures de déclaration et de paiement des cotisations RSI en autorisant le recours à l'auto déclaration calquée sur les modalités de déclaration et de paiement des cotisations du régime général. Il semble enfin indispensable la mise en place d'un interlocuteur unique pour les professions libérales qui se débattent aujourd'hui avec trois institutions distinctes RSI, URSSAF et Caisse de retraite). Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre en compte ces propositions, issues du terrain et fruit du bon sens, afin que la bureaucratie ne soit plus un facteur de destruction d'activité économique.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, et le secrétaire d'Etat chargé du budget, ont saisi le directeur du régime social des indépendants (RSI) et celui de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) - qui assure la tutelle des URSSAF - afin qu'ils proposent une nouvelle organisation conjointe de leurs réseaux pour améliorer le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants. Il s'agit de poursuivre le travail d'amélioration de la qualité de service du RSI, en tirant les conclusions des rapports parlementaires récents, notamment celui remis par Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier en septembre 2015. Ce dernier rapport souligne que la répartition complexe des compétences entre les deux réseaux (affiliation par le RSI, calcul, appel et encaissement des cotisations par les URSSAF, recouvrement amiable partagé entre URSSAF et RSI, recouvrement forcé par le RSI) constitue une limite importante pour améliorer durablement la qualité de services, malgré les nombreuses améliorations apportées depuis 2012 pour garantir la coordination du travail. Aussi, le Gouvernement a demandé qu'une réflexion de fond sur les évolutions de l'organisation actuelle soit réalisée en vue de proposer une organisation plus cohérente, plus efficace, plus fluide et plus stable. Ces réflexions intégreront la question des systèmes d'information. Les propositions devront répondre aux attentes des assurés. Elles seront remises en juin 2016.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95576

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3588

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4460